

# CSE réseau • 3

## Compte rendu FO du Comité Social et Économique Extra du 15 octobre



Ce mardi 15 octobre s'est achevé un CSE extraordinaire débuté ... le 9 septembre ! Censé traiter d'une grille de rentrée mise à l'antenne le jour même, et du projet de marque unique « ICI », communiqué à tout le personnel le matin même...avant que le point ne soit abordé.

De plus, le 9 septembre, il manquait un grand nombre d'informations, et il a donc été décidé de suspendre l'instance. La date pour reprendre nos travaux, avec les infos manquantes, a donc été ce mardi 15 octobre !

### Marque unique ici

Au cours de ce CSE, le sujet majeur est évidemment la marque unique « ICI ».

Un long débat s'est tenu, permettant de bien clarifier les incertitudes qui régnaient.

Ce mardi soir, c'est clair : il est prévu que la marque France 3 disparaisse bel et bien dès le 4 novembre, pour laisser place à cette appellation « ICI », commune avec les radios locales de Radio France à compter du 1er janvier.

Et le chiffre 3, historique depuis 1974, ne serait réservé qu'aux contenus nationaux.

**Pour les élus, c'est déjà une perte d'identité, mais c'est bien plus qu'un changement de nom.** Au-delà de la perte de repères pour les téléspectateurs (habituels et attachés à la marque France 3, faisant suite à celle de FR3), il existe aussi un risque réel de filialisation de l'offre régionale, entraînant une rupture avec le navire amiral et une perte de la couverture sociale actuelle.

Lorsque l'on sait qu'il existe déjà depuis 2 ans une société « ICI » et que ce transfert peut être opéré très facilement, la situation est de nature à générer des risques psychosociaux.

C'est la raison pour laquelle **les élus ont demandé l'abandon, ou au moins le report de ce projet**. Le temps notamment d'engager une étude d'impact et un plan de prévention (obligatoire pour ce type de projets « importants ») ! **Ils ont rappelé que, l'an dernier, les appellations des éditions devaient être « ICI MIDI » et « ICI SOIR », faisant disparaître les marques « 12/13 » et « 19/20 »**. Avant qu'il soit finalement accepté que les noms soient « ICI 12/13 » et « ICI 19/20 ». **Notre demande s'inscrit dans la même logique, en plus grave.**

Parmi les réponses des membres de la direction présents lors de ce CSE : « *nous n'avons pas le mandat pour répondre à cette demande !* ».

**Les élus ont donc adopté une résolution**, dans laquelle ils rappellent :

- qu'un processus pour la régionalisation avait été engagé dès 2021 ... sans suite
- qu'une commission « régionalisation » avait été mise en place, mais les infos n'y étaient qu'approximatives, jusqu'à ce que cette commission soit supprimée !
- qu'il y a eu ensuite le projet Tempo, avec la mise en œuvre que l'on connaît
- et que la direction enchaîne donc aujourd'hui avec ce projet de suppression de la marque « France 3 » pour le réseau régional.

**Via cette résolution, ils ont donc demandé que ce projet de marque unique soit suspendu le temps qu'un processus normal pour en mesurer l'impact soit engagé...et ont mandaté le secrétaire du CSE pour agir en justice si cette suspension n'était pas effective.**

## La grille de rentrée

Étant à l'antenne depuis plus d'un mois, ce n'est donc plus une découverte !

Concernant les éditions ICI, il a été rappelé que la durée du JT régional est inchangée par rapport à avant Tempo, et que chaque rédaction régionale est désormais autonome dans ses choix. Les sujets nationaux ne sont désormais que des « propositions ».

**Les élus ont réaffirmé que les téléspectateurs ont parfois tendance à s'y perdre, lorsqu'ils voient des sujets d'autres régions que les leurs dans leurs JT régionaux.**

Parmi les nouvelles offres, la direction a évoqué une nouvelle case le samedi à 20h15. Huit dates, au moins, sont prévues, pour confier la tranche à une région, pour exposer un événement au plan national.

Ce point a été l'occasion d'examiner les chiffres transmis des analyses de potentiels, permettant de voir combien de jours/hommes étaient nécessaires dans chaque antenne, pour les JT, Dimanche en Politique, Enquête de Région, web, locales et projets spécifiques.

On ne le découvre évidemment pas, mais on constate que les besoins en moyens sont très variables d'une antenne à une autre, pour des missions parfois très comparables.

C'est l'héritage d'un passé qui perdure...même si la direction nous précise qu'elle continue de tenter de réguler (ce qu'elle a fait notamment en ne « divisant pas par 13 les 60 ETP supplémentaires accordés pour Tempo » !).

Au final, ça n'avance pas très vite, mais il n'y a pas d'autre solution sans contraindre à des mobilités forcées ou augmenter les effectifs, ce que nos budgets ne nous permettent plus.

Un focus a été effectué sur les projets prévoyant des « productions exécutives », au sein desquelles certaines tâches sont confiées à des structures privées, mais avec la conservation du contrôle et des droits sur le produit fini (à la différence des « coproductions »).



Autre focus : sur le fait que certaines activités comme celle du maquillage n'apparaissent pas forcément dans les tableaux. Elles n'apparaissent en fait que lorsque des salariés (CDI ou intermittents) sont employés par les antennes. Avec des besoins assez variables selon les sites ! Or, le même niveau de maquillage partout est un gage de qualité, qui n'est donc pas la même partout dans le Réseau.

## « Projet » d'émission commune entre France 3 et France bleu dans les Hauts de France

Le concept de cette émission intitulée « C'EST BIEN ICI » est d'accueillir dans un studio/appartement une célébrité qui n'est pas originaire des Hauts de France.

Le studio a été conçu par la Fabrique et payé par France 3. La Fabrique a également conçu l'habillage.

Le projet a été mis à l'antenne le 29 septembre dernier. Onze émissions sont programmées d'ici la fin 2024, dont dix inédits.

## Prochain CSE du Réseau prévu les 16 et 17 octobre

**Vos élus CSE • réseau : Titulaires :** Grégory HEN - Laurence ROMET - Emeline DROXLER - Bruno DEMANGE - Claude FALLAS - Teddy CARUEL • **Représentant Syndical :** Pierre-Erik CALLY